

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
D'UN AVIS PUBLIC DONNÉ PAR LA MRC DE ROUVILLE**

Je soussigné(e), Pierrette Gendron, résidant à Ange-Gardien, greffière-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis intitulé « **Adoption d'un projet de Règlement numéro 330-22 établissant la rémunération des membres du conseil de la MRC de Rouville** », comme suit :

Dans le cas des municipalités régies par le *Code Municipal* :

en l'affichant conformément au Règlement 513-19, entre neuf heures et seize heures, le 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2023.

Signé : \_\_\_\_\_ (Original signé) \_\_\_\_\_  
Titre : Directrice générale et greffière-trésorière